



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 MARS 2025

En attente de validation des membres en début de séance suivante

Le quatre du mois de mars deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

Date de la convocation :

24 février 2025

Date d'affichage :

26 février 2025

Nombre de conseillers :

En exercice	14
Présents	13
Votants	14

Étaient présents : Laurent NIVELLE, Stéphane DEROUET, Brigitte SMITH, Jean-Noël NIVELLE, Nadège ROULLEAU, Dominique PÉ, Fabrice VANNIER, Cécile SAULEAU, Anthony CHUDEAU, Michel PIDOU, Pierre BLOYET, Linda ROY, Delphine DESBOIS.

Était excusée : Victoria MILLERAND qui donne pouvoir à Jean-Noël NIVELLE.

Secrétaire de séance : Anthony CHUDEAU.

Ordre du jour :

- Droit de préemption urbain,
- SIÉML, participations financières pour les opérations de maintenance du réseau E.P. suite aux vols de câbles,
- Vote des subventions communales aux Associations,
- Bail commercial,
- Avis sur le projet de document-cadre sur les parcelles retenues pour le projet d'installation photovoltaïques sur terrains agricoles, naturels ou forestiers,
- Antenne relais Bouygues – SFR,
- Approbation de la charte PNR,
- Point travaux en cours,
- Devis divers,
- Rapport des commissions,
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2025 est adopté à l'unanimité.

1- PARTICIPATIONS FINANCIERES RELATIVES AUX OPERATIONS DE MAINTENANCE DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CONSECUTIVE AUX VOLS DE CABLE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-26 et L 5711-1 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 77-2024 du 17 décembre 2024, relative aux mesures de soutien face à la recrudescence des vols de câbles du réseau d'éclairage public

Vu le règlement financier du Siéml modifié en dernier lieu par la délibération n° 77-2024 17 décembre 2024 susvisée,

Considérant que le Siéml exerce au profit de la commune de Saint-Clément-des-Levées qui lui a transféré la compétence, l'installation, la maintenance et l'exploitation du réseau d'éclairage public ;

Considérant que les participations financières relatives aux opérations de maintenance du réseau de l'éclairage public consécutives aux vols de câble approuvées par la délibération du comité syndical susvisée, doivent donner lieu à une délibération concordante du conseil municipal de la commune de Saint-Clément-des-Levées ;

ARTICLE 1

D'approuver le règlement financier du Siéml déterminant les conditions et modalités d'attribution et de versement des participations financières mentionnées en objet.

ARTICLE 2

Sont approuvés l'attribution et le versement par la commune au Siéml, des participations financières détaillées ci-après, pour les opérations de maintenance du réseau d'éclairage public réalisées à la suite de vols de câble.

ARTICLE 3

Les participations financières attribuées et versées par la commune au Siéml pour les travaux de réparation réalisés à la suite de vols de câble, sont les suivantes :

N° OPERATION	Description	Montant des travaux TTC	Taux avant mesure solidarité	FONDS DE CONCOURS INITIAUX	Taux après mesure solidarité	NOUVEAU FONDS DE CONCOURS
EP272-24-135	réparation du réseau des points 48, 215 et 85, Rue du Port Poisson	2 301,57 €	75%	1 726,18 €	50%	1 150,79 €
EP272-24-134	réparation du réseau aux points 22 et 23, Port Cunault	1 101,02 €	75%	825,77 €	50%	550,51 €
EP272-24-140	réparations du réseau des armoires C7 et C10, Route de Saumur	24 595,18 €	75%	18 446,39 €	50%	12 297,59 €

ARTICLE 4

D'approuver, en conséquence de l'ajustement mentionné en article 3, le versement par la Commune au Siéml.

ARTICLE 5

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

2 - VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS :

Nadège ROULLEAU rapporteur de la commission « Sport, Culture, Vie Associative » fait état du souhait de la commission de verser les subventions ci-dessous :

	<u>Propositions</u>		<u>Propositions</u>
	<u>2025</u>		<u>2025</u>
Classe transplantée	3 000	Détente ligérienne	500
Lire à Saint Clément des Levées	800	Pétanque	500
Association de parents d'élèves	350	Lycée Briacé	13,05
Entente sportive St Clément-St Martin (à hauteur de la subvention de Gennes Val de Loire)	1 750	Compagnie Figur'Théâtre	
Coopérative - Les Lombardiens	250	FSE-Collège de Gennes	495,90
Musée Loire et métier	3 000	Collège Ste Anne SAUMUR	91,35
Association de chasse	200	Sécurité routière	100
Anciens combattants	150	Habitat solidarité	150
		Total :	<u>11 350,30 €</u>

Les spectacles qui seront financés en 2025 :

LIRE A SAINT CLEMENT	850 €	Anim° MARATHON DE LA LOIRE	1 080 €
APE	1 000 €	ANJOU VELO VINTAGE	<u>800 €</u>
		TOTAL :	3 730 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser les sommes ci-dessus.

3-REVISION DU LOYER DE L'EPICERIE COTELOIRE – AVENANT n°3 :

Monsieur le Maire présente un rapport concernant le bail de l'épicerie COTELOIRE, qui, par délibération du 05 mars 2024, présentait une reconduction du loyer à 600€ jusqu'au 31 mars 2025.

Dans le cadre du soutien de la commune aux commerces, une réflexion s'est engagée sur le coût du loyer que supporte l'Épicerie.

Après différentes propositions débattues, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer définitivement le loyer à 600€. Le paragraphe du « LOYER » est ainsi modifié en ce sens à compter du 1^{er} avril 2025.

La révision suivra la législation en vigueur selon l'indice des loyers commerciaux du 3^e Trimestre 2024 : 137,71.

4-AVIS SUR LE PROJET DE DOCUMENT - CADRE SUR LES PARCELLES RETENUES POUR LE PROJET D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUES SUR TERRAINS AGRICOLES, NATURELS OU FORESTIERS.

Monsieur le Maire présente un rapport sur les parcelles retenues pour le projet d'installation photovoltaïques sur terrains agricoles, naturels ou forestiers.

Après avoir consulté le document-cadre mis à disposition par la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire, le conseil municipal décide de donner un avis favorable aux parcelles retenues.

5-ANTENNE RELAIS BOUYGUES - SFR

Suite au conseil municipal du 4 février 2025, une demande de Bouygues-SFR était demandée pour installer une antenne-relais sur le territoire de la commune. Les membres du conseil municipal ayant été invités à proposer un terrain susceptible d'accueillir le projet, et après délibération, il a été décidé de proposer le choix des parcelles ZI n°60 ou D n°1066 pour l'étude de la faisabilité du projet.

6-APPROBATION DE LA CHARTE PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN 2024-2039

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu les délibérations du Conseil Régional Pays de la Loire en date du 23 novembre 2018 et du Conseil régional Centre Val de Loire en date du 16 novembre 2018 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et définissant son périmètre.

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 5 août 2019 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu l'avis favorable avec recommandations de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 12 octobre 2022, l'avis favorable avec recommandations du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 25 octobre 2022, et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 6 mars 2023 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 21 septembre 2023 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 décembre 2023 au 31 janvier 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 1^{er} mars 2024 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 17 décembre 2024 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

7-POINT TRAVAUX EN COURS

Le terrain acheté pour agrandir le cimetière est en cours de travaux.

8-QUESTIONS DIVERSES

- Les classes de CE1-CE2, CM1-CM2 ont fait une demande de travaux. Le défi classe eaux auquel les élèves participent enseigne l'économie d'eau avec étude de la maîtrise des consommations, et les solutions à y apporter : ne pas gaspiller et communiquer sous forme d'affichage, de jeux, de comptines. Trois actions en découlent : 1 : réparer les fuites des wc ou robinets, 2 : prévoir l'installation de boutons poussoirs de cinq secondes au lieu de quinze. 3 : installer un bac récupérateur d'eau pour y verser toute l'eau des pichets d'eau qui n'est pas bue à la cantine, afin d'arroser le jardin. Enfin, un relevé du compteur d'eau sera fait afin de constater les progrès. L'étude est lancée avec le concours des Services Techniques.
- Le piégeage du frelon asiatique est en cours de réalisation sous la responsabilité du GDON afin de limiter la constitution des nids sur la commune.
- Date du prochain conseil : **1^{er} avril 2025 à 20 h** à la mairie.

La séance est levée à 21h45.

Rappel des délibérations du jour :

DCM 2025-03-01 – **PARTICIPATIONS FINANCIERES RELATIVES AUX OPERATIONS DE MAINTENANCE DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CONSECUTIVE AUX VOLS DE CABLE**

DCM 2025-03-02 – **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS :**

DCM 2025-03-03 – **REVISION DU LOYER DE L'EPICERIE COTELOIRE – AVENANT n°3 :**

DCM 2025-03-04 - **APPROBATION DE LA CHARTE PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN 2024-2039**

*Fait et délibéré le 4 mars 2025 par les membres du Conseil municipal présents,
en attente de leur approbation en début de séance suivante.*

Le Secrétaire de séance,
Pierre BLOYET

Le Maire,
Laurent NIVELLE